

 14 heures
7 sessions

Taux d'accomplissement : 100%
Taux satisfaction : 100%



(Évaluation sur la base de tous les participants en 2025)

Présentation :

Il s'agit d'une formation de 14 heures comprenant :

4 sessions d'une durée de deux heures chacune **consacrées à l'actualité de la paie, du droit social, des ressources humaines et de la santé, sécurité et conditions de travail**, au travers des nouvelles dispositions légales adoptées, ou en projet, et des arrêts récents de la Cour de cassation présentant un intérêt manifeste.

L'objectif est de faire de chaque session un moment privilégié pour une analyse concrète de la portée juridique et des conséquences pour l'entreprise.

3 sessions de deux heures sont **consacrées au développement de thèmes choisis par le client** dans le périmètre retenu.

Pour toutes les sessions, au-delà du rappel des règles de droit, sont évoquées des situations pratiques transposables à l'entreprise.

Public :

Cette formation s'adresse aux dirigeants et aux personnels RH.

Prérequis :

Exercer une activité professionnelle en relation avec la gestion du personnel

Un périmètre ajustable :

Le parcours couvre l'actualité de la paie, du droit social, des ressources humaines et de la santé, sécurité et conditions de travail. La pondération entre ces domaines est arrêtée avec le client selon ses priorités. Les entreprises qui ont externalisé leur paie choisissent fréquemment de retirer ce domaine au profit des trois autres. Le périmètre retenu ainsi que les thèmes des trois capsules de développement sont arrêtés avec le client avant le démarrage de l'action, puis annexés à la convention de formation. La durée totale de 14 heures, les modalités de suivi et les modalités d'évaluation restent inchangées.

Objectifs:

À l'issue de cette formation, le participant sera en mesure de :

- analyser la portée juridique de l'actualité légale et jurisprudentielle dans les domaines retenus au périmètre de l'action ;
- appliquer ces évolutions aux pratiques et documents de l'entreprise ;
- mettre en œuvre les obligations de l'employeur sur les trois thèmes de développement retenus et sécuriser les procédures correspondantes.

Formatrice :



Mme **Christel PONTIE** s'appuie sur une expérience de plus de 20 ans en tant que juriste et conseiller RH en cabinet d'expertise comptable et dans une filiale RH dédiée. Dans le cadre de sa mission de conseil, elle a épaulé des dirigeants, des DRH et des managers dans le suivi quotidien de la GRH. Actuellement, elle intervient en qualité de juriste et de formatrice RH & SSCT au sein d'ARHEKA.

Conditions tarifaires, modalités et délais d'accès:

- Pour vous inscrire à cette formation, faites une demande directement via la rubrique Contact disponible sur notre site internet.
- Le tarif de la formation vous sera communiqué après étude de votre besoin au moyen d'un devis personnalisé et sera suivi de la signature d'un contrat ou d'une convention de formation.
- Le délai d'accès moyen à la formation est de 15 jours pouvant varier selon le mode de financement et la disponibilité des intervenants.

Méthodes mobilisées :

La formation se déroule à distance.

- classe virtuelle Digiforma

Support de formation partagé à l'écran

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Présentation des concepts avant mise en pratique puis corrigés commentés.

Remise de support de cours expliquant les différentes notions traitées lors de la formation.

Suivi et Évaluation :

- Questionnaire d'évaluation sur les objectifs en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Évaluation courte à l'issue de chaque séance
- État de présence électronique signé par le stagiaire et contresigné par la formatrice pour chaque séance, complété par l'extraction horodatée des connexions.
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap et sera adaptée dans la mesure du possible. Chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires. Nous laissons la possibilité à chaque stagiaire de nous faire part de ses besoins spécifiques avant l'inscription en formation.

Référent handicap : Christel Pontié, christel.pontie@arheka.fr, 05 63 43 25 45.

Assistance technique et pédagogique

Lorsque la formation se déroule à distance, la formatrice s'assure au moment de la première séance que l'apprenant a la capacité de partager son écran et d'accéder aux ressources partagées. Le cas échéant, elle adapte les outils de visioconférence et de partage de documents.

En cas de difficultés d'ordre technique ou pédagogique, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact). ARHEKA accuse réception sous 2 jours ouvrés et répond de façon motivée sous 15 jours ouvrés. À défaut de réponse satisfaisante, la réclamation peut être adressée à la direction générale d'ARHEKA.

Aléa, difficultés et réclamations

En cas d'aléas, de difficultés ou de réclamations, contactez l'organisme de formation (voir rubrique Contact).

Contact



05.63.43.25.45



www.arheka.fr rubrique Contact

Programme

*En visio : Accueil des participants, recueil de leurs attentes et présentation du programme de formation
Positionnement des participants sur le sujet : questions, niveau de connaissance, leurs représentations*

Programme sur 1 an

4 Capsules : Actualité de la paie, du droit social, des RH et de la SSCT

4 sessions d'actualité réparties sur l'année

Analyser la portée juridique de l'actualité et identifier ses conséquences opérationnelles pour l'entreprise

3 Capsules : Développement d'un thème spécifique

3 sessions de 2h, réparties sur l'année.

Les trois capsules de développement portent sur des thèmes choisis par le client dans les domaines de la paie, du droit social, des ressources humaines et de la santé, sécurité et conditions de travail. Les thèmes sont arrêtés avec le client avant le démarrage de l'action et annexés à la convention de formation.

- Sécuriser les pratiques RH et anticiper les risques en amont d'un contrôle URSSAF
- Identifier, prévenir et sécuriser les situations à risque avant tout signalement
- Gérer les congés payés
- Optimiser les entretiens professionnels et les entretiens annuels d'évaluation
- Améliorer l'écoute, faciliter le dialogue et agir sur la qualité de vie et les conditions de travail
- Sécuriser la rédaction de vos contrats de travail
- Sécuriser le renouvellement des élections professionnelles du CSE
- Sécuriser les règles internes de l'entreprise : règlement intérieur, charte informatique, télétravail et droit à la déconnexion
- Actualiser le DUERP : intégrer les évolutions réglementaires et renforcer la démarche de prévention

Cette liste est indicative. Toute autre thématique relevant des domaines retenus peut être arrêtée avec le client.